



Compte-rendu
GROUPE TOURISME/PATRIMOINE
27 mai 2009
A la maison des associations de Gerbéviller

Etaient présents :

Mesdames : Françoise BAUR (Magnières), Bernadette GAUCHÉ (Haudonville),

Messieurs : Philippe ALAVOINE et Pierre MANGEOLLE (Vallois), Yannick BEAUDOUIN (Remenoville), Pascal BURGAIN et Dominique SCHWEIZER (Magnières), François GENAY (Frambois), Charles D'ARENBERG et Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller),

Excusés : Sébastien LITAIZE,

Participaient également à la réunion : Vincent LÉTICHE (agent de développement local), Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain).

* * *

1. Proposition d'une convention avec le château de Gerbéviller au sujet du nymphée

- Dans le cadre de l'aide accordée au titre de la Convention de Développement Local (Conseil Général 54) pour la restauration du nymphée du château de Gerbéviller, Philippe ALAVOINE présente un **projet de convention tripartite** entre le château de Gerbéviller, la Communauté de Communes et le Conseil Général.
- Cette convention a pour objectif de **préciser les engagements** de chacun des partenaires.
- Le projet est détaillé par Philippe ALAVOINE et est **validé** tel que présenté en annexe au présent compte-rendu. Il sera transmis pour validation au Conseil Général, puis soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.
- Charles D'ARENBERG exprime sa **reconnaissance** envers la CCM pour le soutien apporté au projet du château. Les efforts consentis par chacun des partenaires contribueront à porter une image positive de la communauté de communes, de la Lorraine, mais aussi de la famille occupant le château.
- Si ce château n'était pas habité et si le parc n'était pas entretenu, le patrimoine remarquable que constitue le nymphée ne pourrait pas subsister. Néanmoins, il est parfaitement admis qu'un tel patrimoine doit être le patrimoine de tous. C'est pour cela que les **ouvertures gratuites 3 fois par an** aux habitants du territoire sont proposées. Elles permettront notamment d'inscrire le château dans la vie du territoire.
- Pierre MANGEOLLE rappelle qu'une **communication** sera nécessaire sur les dates d'ouverture. Philippe ALAVOINE informe que cette communication devra être réalisée par la communauté de communes.
- Charles D'ARENBERG indique ensuite que le **début des travaux** devrait avoir lieu le 3 juin par des sondages à l'arrière du nymphée. Le groupe de travail « tourisme – patrimoine » sera convié à assister régulièrement à l'avancée des travaux.

2. Analyse des compléments d'informations demandés aux communes sur le petit patrimoine

- Les résultats de l'inventaire réalisé auprès des communes ont été renvoyés aux communes pour qu'elles complètent éventuellement leurs premières réponses.
- Plusieurs réponses ont été reçues et le tableau d'analyse mis à jour est présenté par Vincent LÉTICHE.
- Une discussion s'engage sur l'objectivité et l'exhaustivité des réponses transmises par les communes. Cet inventaire constitue une **première base de travail pour le projet de créer des plaquettes de découverte du territoire**. Il sera donc utilisé et détaillé ultérieurement, lors de la réalisation de ce projet.

3. Réflexion sur la composition et le contenu d'une plaquette

- Après discussion sur le public visé, la forme et le contenu de ces plaquettes, le groupe de travail détermine **plusieurs objectifs à atteindre** :
 - Réaliser des **circuits pédestres adaptés aux familles** : boucles d'environ 1h / 1h30, avec des possibilités de variantes pour des circuits un peu plus longs,
 - Avoir des **circuits variés**, comprenant des intérêts paysagers, architecturaux, ludiques,...
 - Réaliser **une fiche par commune**.
- Le circuit qui sera créé à Magnières le long de la Mortagne pourra servir d'exemple.
- Il ne sera pas question de créer de nouveaux balisages, mais d'utiliser des éléments de repérage pour guider les visiteurs,
- Le groupe communication devra être informé des avancées du travail
- Un **groupe opérationnel** est créé pour travailler sur ce projet. Il est composé de : Bernadette GAUCHÉ, Yannick BEAUDOUIN, Dominique SCHWEITZER, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie HUEBER, Pierre MANGEOLLE et Charles D'ARENBERG.
- Celui-ci fera valider son travail au groupe de travail tant que de besoin.
- La première réunion de ce groupe aura lieu le 9 juin à 20h30 au château de Gerbéviller

4. Questions diverses

- Pascal BURGAIN informe qu'un projet est en cours de réflexion pour réaliser des **accès handicapés à la pêche**. Trois accès sont envisagés : à Magnières, Xermaménil et Gerbéviller.
- Le **thème de l'eau** a été retenu comme thème transversal pour les travaux des groupes. Il est donc demandé à chacun des groupes de réfléchir à la contribution qu'il peut apporter sur ce thème. Cette question devra donc être abordée lors d'une prochaine réunion.
- Pascal BURGAIN informe que des travaux ont débutés sur le **lavoir de Venzey**. Or, le groupe de travail n'a pas validé de dossier. La commune devra donc être contactée au plus vite sur ce sujet.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Tourisme/patrimoine »
- membres du Bureau
- communes

**CONVENTION CONCERNANT LE SOUTIEN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU PROJET DE RESTAURATION DU NYMPHEE DU
CHATEAU DE GERBEVILLER**

Entre :

- La Communauté de Communes de la Mortagne, représentée par François GENAY, Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du ;
- Le château de Gerbéviller, représenté par Charles d'ARENBERG ;
- Le Conseil Général de Meurthe et Moselle, représenté par son Président Michel DINET

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté de Communes de la Mortagne, dans le cadre de sa compétence « *soutien et accompagnement des projets inter associatifs et/ou intercommunaux de valorisation du patrimoine par l'appui au montage de dossiers et la recherche de financements* » (statuts : article 1, paragraphe 1-1), souhaite accompagner le château de Gerbéviller dans le projet de restauration de son nymphée.

Ce projet consiste en :

- la réalisation de travaux de première urgence sur la structure du nymphée
- la réalisation de travaux de restauration du décor et de mise en eau du nymphée

Il s'inscrit dans le cadre des programmes de restauration de façades de la communauté de communes et de valorisation du patrimoine lié à l'eau. Le caractère exceptionnel du bâtiment incite la Communauté de Communes de la Mortagne à soutenir le projet, et plus particulièrement la restauration de la façade.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de partenariat entre la communauté de communes, le château de Gerbéviller et le Conseil Général de Meurthe et Moselle

ARTICLE 2 : Rôle de la communauté de communes

Elle s'engage à :

- soutenir ce projet qui s'intègre dans sa politique touristique et de mise en valeur du patrimoine ;
- négocier un soutien financier auprès du conseil général dans le cadre de la convention de développement local, et à assurer un suivi administratif et financier de la subvention.

- associer le conseil général au suivi de cette opération.

ARTICLE 3 : Rôle et responsabilité du château de Gerbéviller

Le château de Gerbéviller s'engage à :

- ouvrir gratuitement l'accès au nymphée trois fois par an aux habitants du territoire (week-end des journées du patrimoine, 3ème week-end de mai et 14 juillet) ;
- donner un accès libre au nymphée pour les écoles et regroupements pédagogiques du territoire intercommunal.
- terminer les travaux concernés par la demande de financement (travaux sur la structure de la façade) avant le 31 décembre 2010.

ARTICLE 4 : ROLE DU CONSEIL GENERAL

Le conseil général s'engage à :

- Soutenir financièrement ce projet dans le cadre des crédits prévus dans la convention de développement local (tranche 2008) avec la Communauté de Communes de la Mortagne. Le montant de l'aide s'élève à 5 000 € selon la décision de la commission permanente du 5 décembre 2008 ;
- Verser un acompte de 50% de la subvention, sur présentation d'une demande de versement validée par la CCM et comprenant les premières factures acquittées par le château de Gerbéviller pour les travaux ;
- Verser le solde de la subvention (2 500 €) après validation des travaux par la communauté de communes si le château de Gerbéviller a respecté les engagements cités à l'article 3 de cette même convention.

ARTICLE 6 : Durée de la convention et résiliation

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2016.

Elle peut être résiliée à tout moment si l'une des parties ne respecte pas les engagements précités. La dénonciation devra être notifiée par courrier.

Fait à Gerbéviller, le

François GENAY,
Président de la Communauté
de Communes de la Mortagne

Le château de Gerbéviller
représenté par
Charles d'ARENBERG

Michel DINET
Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle